



DOSSIER PRESENTATION MOONBIKES

Balade en Moonbikes
Demande d'autorisation pour la
pratique de Moonbikes par l'hôtel
Les Carrettes à Valmeinier



MOONBIKES

TABLE DES MATIÈRES



Introduction et présentation	3
Environnement et terrain	4
Formation de l'encadrant	6
Assurance et initiation	8
Assistance	11
Accueil des clients	12
Mise à disposition	13
Règlement	14
Annexe	15

NOTRE INTRODUCTION AUX MOONBIKES

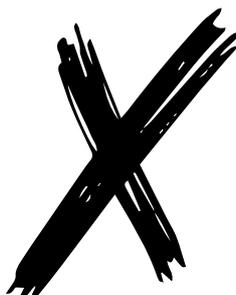
Fin octobre 2021, Mr Pierre-François MARTIN, commercial chez MOONBIKES MOTORS (SIRET: 843 412 800 00024), nous a contacté pour nous faire découvrir une nouvelle activité, le moonbikes.

Mr MARTIN a obtenu nos coordonnées via le directeur de la SEMVAL (SIRET: 343 186 615 00021), Mr Anthony VACHERAND.



Photo d'une moonbike

Nous sachant motivés depuis notre arrivée dans la station pour effectuer une activité mécanique en complément de notre prestation hôtelière. MR Pierre-François MARTIN à su nous convaincre de choisir le MOONBIKE, un cyclo-moteur électrique pour diversifier nos activités



CONCEPT ÉCOLOGIQUE

Le concept Moonbike nous a plu car il s'agit d'une petite machine extrêmement légère qui respecte l'environnement vu qu'elle est tout électrique et donc sans rejet de CO2 dans la nature. Du fait de son côté écologique et son côté maniable, cet engin nous a conquis et c'est la raison pour laquelle nous avons investi dans cette activité.

Les moonbikes relèvent d'une motorisation électrique ce qui en conclut une absence d'émissions et de nuisances sonores. Elles sont chenillées et ne sortent qu'en présence d'une quantité de neige suffisante pour ne pas être en contact direct avec le terrain.

C'est donc à la suite de la prise de contact faite par Mr MARTIN que nous avons demandé un devis à MOONBIKES MOTORS pour ensuite nous rapprocher de la Mairie de Valmeinier ainsi que de la SEMVAL pour organiser un circuit de balade sans occasionner de gêne.

PRÉPARATION DU TERRAIN

C'est ensemble que nous avons trouvé le tracé de façon à ne pas perturber ni le damage en fin de journée ni les autres activités déjà présentes dans la station. Ils nous ont proposé d'utiliser les chemins carrossables d'été qui emmènent sur des parkings où personne ne circule en hiver mais qui restent sécurisés et balisés.

L'espace attribué à la pratique de cette activité est régi selon des horaires définis allant de 17h jusqu'à 21h, ce qui laisse un terrain dédié uniquement aux moonbikes. Après validation du trajet, nous avons signé une convention tripartite (présente en annexe) sous condition d'une tacite reconduction pour 3 ans. C'est donc à la suite de cette validation par tous les acteurs que nous avons commandé les machines (facture de l'achat des 7 moonbikes à la page suivante).

**MOONBIKES**

MOONBIKES MOTORS

Pépinière Galiléo

178 route de Cran Gévrier

74650 Chavanod

TVA : FR08 843 412 800

SARL SDN
Les carrettes
73450 Valmeinier

Annecy, le 20 décembre 2021

Numéro de facture F00059	Date de facturation 20/12/2021	N° client C00044
-----------------------------	-----------------------------------	---------------------

Produit	Libellé	Prix HT	Quantité	Montant HT
MoonBikes	MoonBikes équipé de: - 1 batterie - 1 chargeur Standard - couleur : 1x rouge & noir / 6x blanc	7 300,00 €	7	51 100,00 €
Upgrade	Upgrade Performance (Remplacement de la batterie Standard par une batterie Performance)	600,00 €	7	4 200,00 €
Batterie	Batterie Performance supplémentaire	2 100,00 €	7	14 700,00 €
Accessoire	Pack utilitaire (Porte-bagages + gyrophare)	600,00 €	1	600,00 €
Design	Votre logo floqué de chaque côté du caisson	190,00 €	7	1 330,00 €
SOUS TOTAL				71 930,00 €
	Remise 2%			-1 438,60 €
Livraison	Livraison	à déterminer*	1	-

Livraison : 30/12/2021	Total HT	70 491,40 €
Paiement : 50% à la commande, 50% à l'expédition	TVA (20%)	14 098,28 €
Mode de règlement : Virement bancaire ou chèque	Total TTC	84 589,68 €

En conformité avec la loi, toute somme non réglée dans un délai de 30 jours nets sera supposée porter intérêt au taux légal de 1.5% par mois. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'éligibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ due au titre des frais de recouvrement.

L'acceptation de la présente facture emporte acceptation sans réserve de la documentation MoonBikes Motors, disponibles en libre accès via le lien suivant:

<https://moonbikesmotors.com/fr/conditions-generales-de-vente-manuel-utilisateur-reglementation-francaise>

*Les frais de livraison feront l'objet d'une facture complémentaire.

Echéancier de paiement :

	Date	HT	TTC
Acompte 50%	20/12/2021	35 245,70 €	42 294,84 €
Solde 50%	29/12/2021	35 245,70 €	42 294,84 €

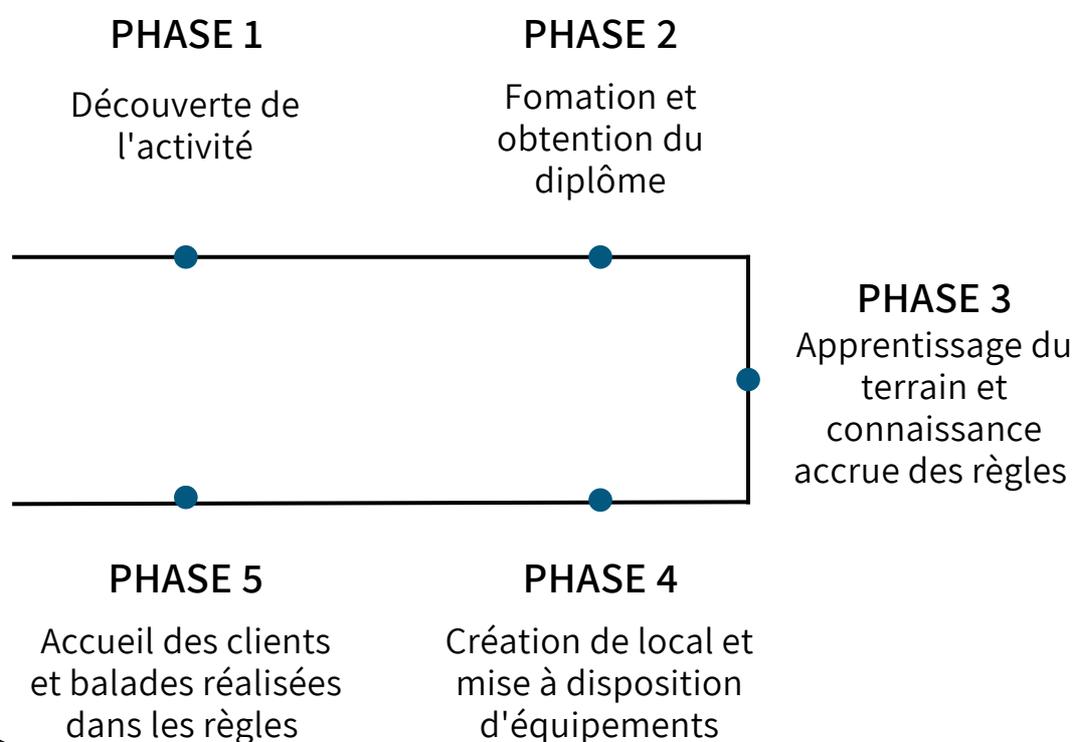
MOONBIKES MOTORS - SAS au capital de 19.255.50€ - SIRET : 843 412 800 00024
210 route des Plans, Saint-Nicolas de Véroce, 74170 Saint-Gervais les Bains
IBAN: FR76 3000 3033 5000 0200 1732 782 - SWIFT: SOGEFRPP



FORMATION

de l'encadrant

La personne en charge de l'encadrement a suivi une formation afin d'assurer des balades de qualité (facture du coût de formation de l'encadrant à la page suivante). L'encadrant, actuellement en cursus de moniteur de ski, est donc également formateur indépendant de véhicule motorisé. Il est donc présent pour encadrer, aiguiller et diriger le groupe afin qu'il n'y ait pas de débordement.



JEAN BAPTISTE TERRE

Moniteur de ski et initiateur en motocyclisme

FACTURE

0001

FAITE LE

10 DECEMBRE 2021

DESCRIPTION

PRIX HT

Formation à la conduite de
motoneige en vue de
l'autorisation de conduite selon la
R401

133€33

Participant : Jean Baptiste TERRE

Tva 20%

**TOTAL DÙ
TTC**

160€

FACTURÉ À

HOTEL LES CARETTES

Dominique TERRE
73450 Valmeinier



**LOCATIONS GUIDEES
MOTONEIGES & MOONBIKES**

06.87.08.30.87
Sas Saint So Motoneiges
le pré
73550 Saint Sorlin d'Arves

ASSURANCE ET INITIATION



LESTIENNE ASSURANCE

Nous avons trouvé un assureur spécialisé pour ce genre de véhicules, les assurances LESTIENNE (à la page suivante l'attestation d'assurance). De plus, nous faisons signer une chartre, à tous les clients afin de garantir leur parfaite aptitude à conduire un engin motorisé (absence de substances illicites et d'alcool). En cas de casse ou de dommage, nous demandons à nos clients de nous fournir un chèque de caution qui pourra être gardé en cas de dégradation du matériel. Chaque location de moonbike est accompagnée donc de sa chartre signée propre à une personne ainsi que de sa caution.

INITIATION

Nous avons préparé une réunion préparatoire avant chaque départ pour la sécurité et la conduite du véhicule. Cette réunion a pour but de préparer les clients afin de leur expliquer exactement l'activité et que faire pour bénéficier d'une expérience agréable.

Après cette réunion l'encadrant et les clients se dirigent devant l'hôtel au départ de la balade pour découvrir les moonbikes. L'encadrant prend un temps afin de répondre aux questions et interrogations des clients et également d'expliquer en profondeur comment fonctionne ces engins motorisés.

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

Le Cabinet ASSURANCES LESTIENNE, BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

SAS SDN HOTEL LES CARRETTES TERRE
LES ISLETTES,
73450 VALMEINIER

ACTIVITE EXERCEE :

Organisations de séminaires à caractère sportif : initiation et randonnée en motoneiges.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou manifestations de véhicules terrestres à moteur, par police RC3446-2022, Couvre, pour l'activité, la concentration ou la manifestation désignée ci-dessus, pour la période du 21/12/2022 au 15/04/2023.

- Les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

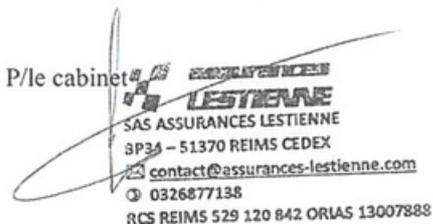
Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du code du sport.

- Exclusion : Dommages aux circuits ou sites d'évolution et à leurs infrastructures.
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager la société ASSURANCES LESTIENNE en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité des contrats auxquelles elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 23 décembre 2022

P/le cabinet



ASSURANCES LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP34 – 51370 REIMS CEDEX
contact@assurances-lestienne.com
0326877138
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888



SDN - HOTEL LES CARRETTES - Les Islettes - 73450 VALMEINIER
SIRET N°79216638100014

Madame, Monsieur,

Vous allez participer à une initiation Moonbike. Nous vous demandons de prendre connaissance des conditions générales. Par contre, vous vous engagez à respecter ces conditions.

Nom, Prénom, Date de naissance Adresse
.....
..... Adresse de
vacances
..... Téléphone
..... Mail

Je déclare prendre en location un Moonbike en parfait état, en être responsable ainsi que de l'équipement fourni. En cas d'incident, les frais de réparation (pièce, main d'oeuvre et frais d'immobilisation éventuels) seront à ma charge. Une caution de 400 euros est demandée lors du départ de la randonnée. En aucun cas la société SDN, son dirigeant ou l'un de ses employés ne pourra être tenu pour responsable des dégâts matériels et physique causés par la négligence d'un participant ou le non respect des consignes de sécurité.

- Le conducteur doit avoir minimum 16 ans
- Je ne suis pas sous l'emprise de stupéfiant ou d'alcool
- Je dois respecter les règles et consignes de sécurité énoncé par le guide. Ce dernier est responsable de l'exclusion d'un participant ayant un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres. Aucun remboursement ne pourra alors être exigé.
- Je dois respecter une distance de sécurité de dix mètres avec l'engin qui me précède.
- Je ne dois pas doubler, sauf en cas de danger.
- Je dois rester dans la trace de l'accompagnateur
- Je dois constamment respecter la vitesse fixée par le guide.
- Je m'engage à n'occasionner aucune dégradation à l'environnement et à respecter les autres usagers des itinéraires empruntés (piétons, lugeurs, véhicules de damage...)

Si pour une raison quelconque un participant vient à interrompre une randonnée avant son terme, le montant total de celle-ci est dû.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler la randonnée.

À Valmeinier, le

Signature des participants précédée de la mention « lu et approuvé »

ASSISTANCE

disponible à tout moment



Nous avons équipé un véhicule avec chenille et gyrophare afin qu'il soit le véhicule d'assistance (photo ci-dessous à gauche) en cas de problème pour ainsi pouvoir intervenir sur le trajet conformément à la convention mise en place. Grâce à l'aménagement des terrains et du véhicule nous sommes capable de venir à n'importe quel moment et sur tous les endroits de la balade récupérer un conducteur et sa moonbike.



Toujours dans l'optique d'une sécurité maximale, une moonbike a été équipée, par les soins de l'entreprise qui nous a fourni ce service et à notre demande, avec un gyrophare (photo de la moonbike équipée ci-dessus à droite). Cet équipement vise à rendre le groupe plus visible pour les personnes en charge du damage. Nous utilisons cette moonbike lors de chaque balade pour fermer le groupe afin d'assurer aux personnes chargées du damage que le dernier est bien passé. En sachant que nous avons mis tout en œuvre, en collaboration avec la SEMVAL et la mairie de Valmeinier, pour éviter tout croisement lors de la sortie.



ACCUEIL DES CLIENTS

Directement à la réception de l'hôtel

Lors de leur arrivée dans l'établissement, les clients se dirigent en premier lieu à la réception de l'hôtel afin de leur faire lire et remplir la chartre individuelle et de laisser un chèque de caution par moonbike. Par la suite, ils sont amenés à se diriger dans un local dédié à l'activité où l'encadrant se charge de les équiper en leur fournissant des équipements adéquates.



MISE À DISPOSITION

d'équipements adaptés



Nous avons équipé un espace dédié pour accueillir et équiper les clients. Ainsi dans ce local nous nous occupons de fournir à nos clients les équipements nécessaires pour garantir leur sécurité et leur confort comme des gants résistants, des casques adaptés et des charlottes. C'est également dans ce local, avant le départ, que nous veillons à ce que les clients possèdent les tenues adéquates donc des tenues de ski avec des matières résistantes couvrant les jambes, le torse et les bras ainsi que le port de chaussures montantes protégeant la malléole.

Pour garantir un service de qualité et une attention particulière à chaque client nous constituons des tours de 6 personnes et d'un encadrant formé à l'activité. Étant donné que la satisfaction et la sécurité de nos clients sont nos priorités, nous établissons des tours en fonction des niveaux de chacun. C'est-à-dire que nous essayons aux maximums de faire des tours suivant les niveaux de chacun quitte à réaliser des tours de 1 ou 2 clients. Cela dans l'optique de satisfaire chaque client et qu'ils ne soient pas en difficulté face à des personnes ayant un niveau supérieur.

Vu que l'activité se déroule en fin de journée soit à la tombée de la nuit, nous équipons tous nos clients avec des gilets fluorescents afin de garantir leur sécurité.



RÈGLEMENT



Avant le départ, l'encadrant effectue une réunion afin d'énoncer les différentes règles aux clients qui façonne la balade ; comme toujours suivre et ne jamais dépasser le moniteur, l'écouter et respecter ses paroles. S'il y a un débordement lors de la balade, l'encadrant peut se voir obliger de l'arrêter.

Seul l'encadrant est à même à juger la capacité ou non de chaque client à participer à l'activité.

De plus, nous ne pouvons vendre ou céder aucun des véhicules concernés conformément à la charte professionnelle à un mineur (Décret n° 2009-911 du 27 juillet 2009 relatif aux conditions de vente, de cession et de location de certains engins motorisés). En raison de ce décret nous ne pouvons pas louer le matériel à un mineur de moins de 14 ans. Mais en raison d'une exigence de tailles, nous interdisons la location à toutes personnes de moins de 16 ans cela dans le but d'éviter toutes difficultés lors de la prise en main des moonbikes.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre,

La commune de Valmeinier représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alexandre ALBRIEUX, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2021.

La SEMVAL, société anonyme d'économie mixte pour la gestion intégrée des équipements touristiques de Valmeinier, représentée par son Directeur, Anthony Vacherand, dont le siège social est situé à Maison de Valmeinier, 73450 Valmeinier.

D'une part,

Et,

Monsieur Franck TERRE, représentant l'Hôtel Les Carrettes, situé 275 Rue des Casses 73450 Valmeinier.

D'autre part ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Commune de VALMEINIER, représentée par son Maire, Monsieur Alexandre ALBRIEUX, met à disposition de Monsieur Franck TERRE (Hôtel Les Carrettes), domicilié 275 Rue des Casses, un circuit pour la pratique de l'activité Moonbikes. L'emprunt de pistes se fera sous forme de boucle, au départ de l'Hôtel Les Carrettes sur la piste de la Neuvache (voir plan ci-joint)

Elle autorise Monsieur TERRE à proposer plusieurs rotations dans la soirée commençant dès la fermeture des pistes durant toute la période de l'ouverture de la station.

La SEMVAL autorise Monsieur TERRE à emprunter des pistes couvertes par le plan de damage.

Le nombre maximum de rotations autorisé par la SEMVAL est de 4 rotations. Le nombre de 4 pourra être revu à 3 maximum sans conditions ni préavis par la SEMVAL, si celle-ci estime que les conditions météorologiques et de damage l'exigent.

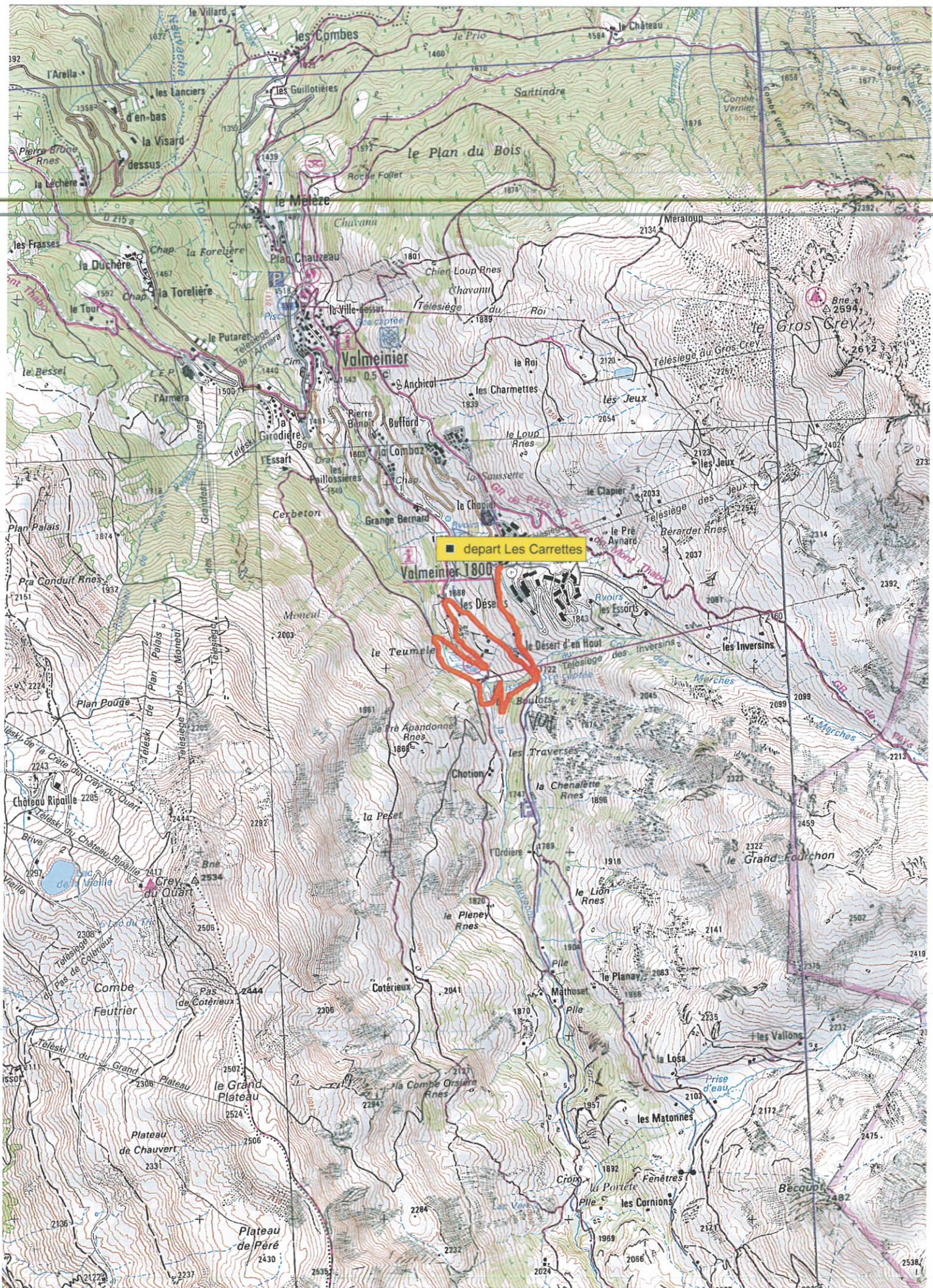
Cette activité se déroulera 7 jours/7 suivant les conditions climatiques. La durée de l'activité sera de 45 minutes en comprenant l'explication et la prise en main du matériel. Un véhicule d'assistance pourra intervenir sur ce tracé en cas de problèmes techniques.

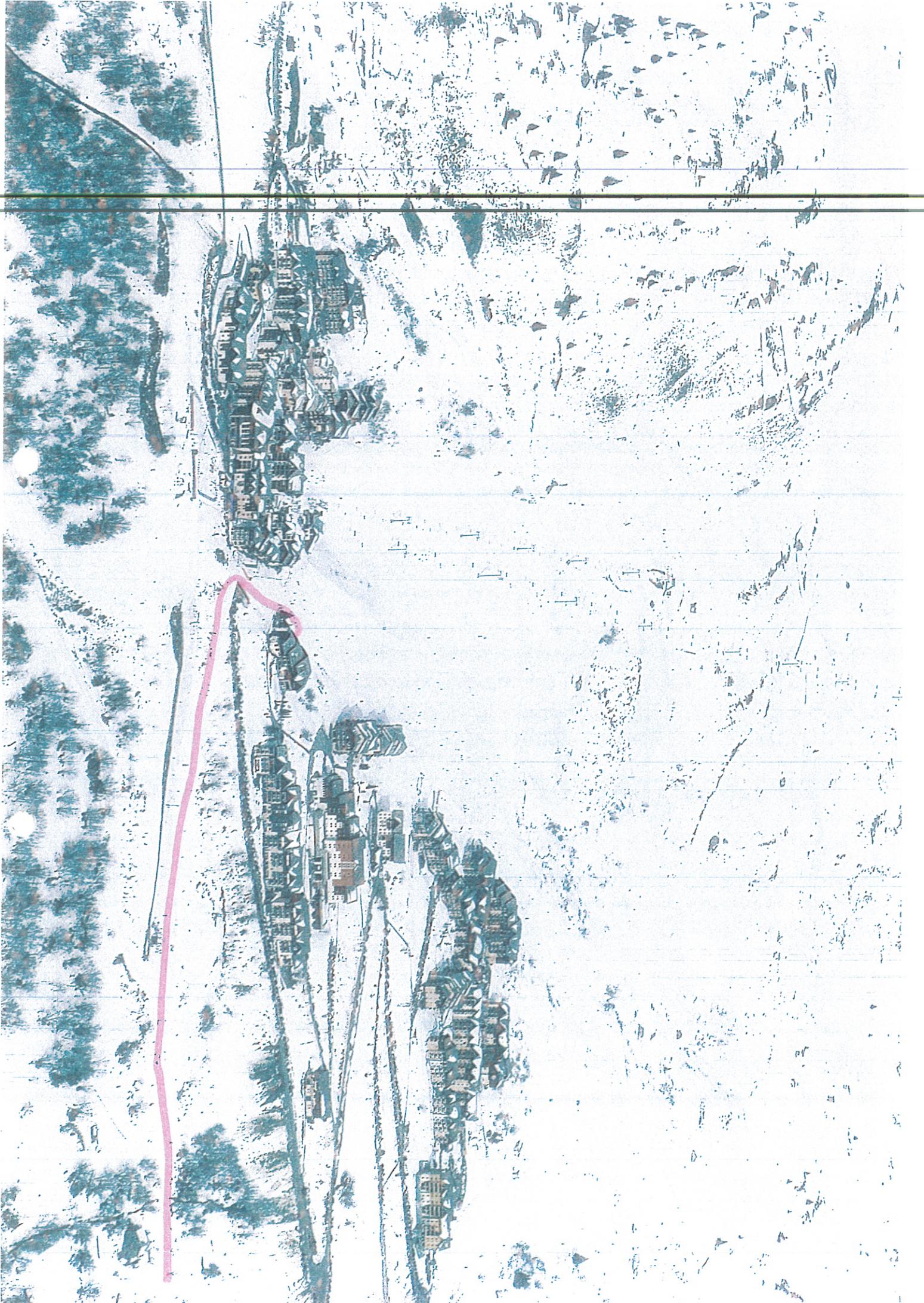
La mise à disposition de la piste énoncée ci-dessus (voir plan annexé) est consentie dans le cadre du développement d'une activité ludique et touristique pour la saison d'hiver 2021/2022.

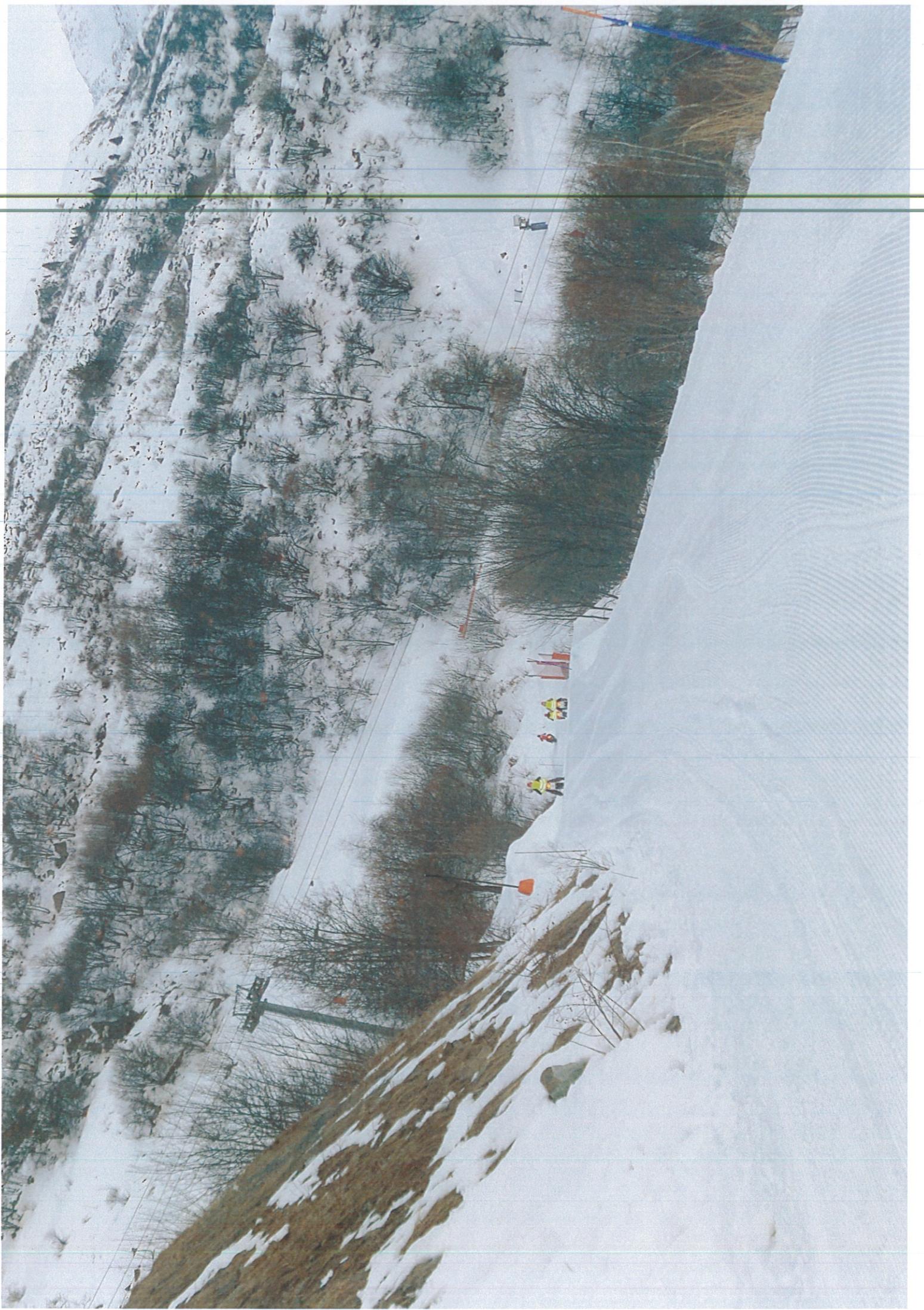
Cette convention pourra être reconduite de manière tacite les deux saisons d'hiver suivantes 2022/2023 et 2023/2024.

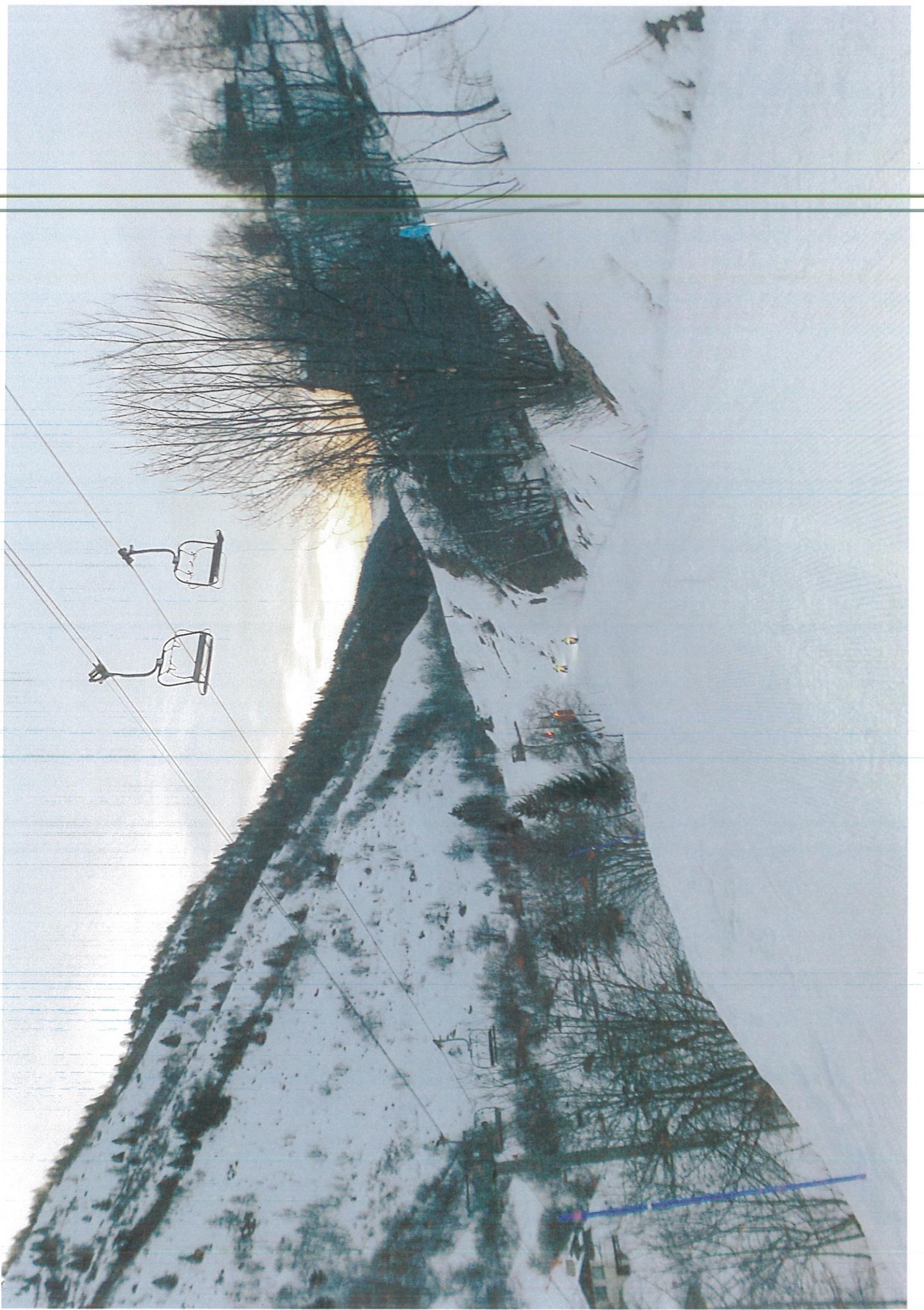
Cette mise à disposition du domaine public est consentie à titre gratuit.

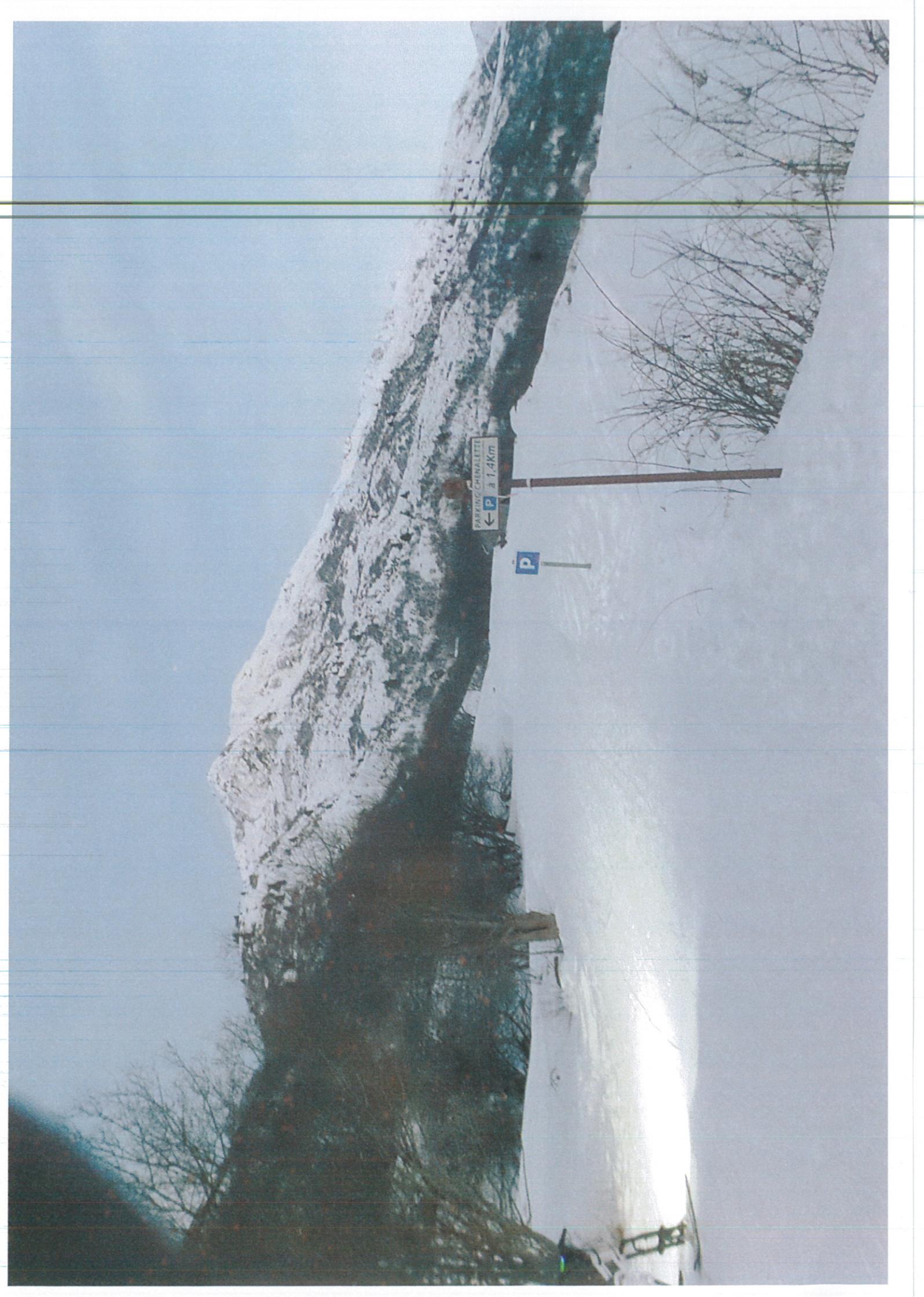
Au terme de ces trois saisons, le Conseil Municipal de la Commune de Valmeinier pourra approuver à nouveau une convention.











Le balisage relatif à l'exercice de l'activité (pose et dépose) sera réalisé par les soins de Monsieur Franck TERRE. Il consistera en une information destinée au grand public (randonneurs et « raquettes » notamment) sur le risque de co-activité.

Un « bon à tirer » de ces informations relayées sur cette signalisation sera soumis, au préalable, à la validation de Monsieur le Maire.

Monsieur Franck TERRE devra prendre toutes les dispositions en matière d'assurance pour la réalisation de son activité et en fournir la preuve à la collectivité avant le démarrage de chaque saison.

Le stationnement des véhicules de Monsieur Franck TERRE au départ de l'itinéraire devra prendre en compte le maintien d'un nécessaire passage et ne devra pas entraver les autres circulations.

Le pétitionnaire se rapprochera des services de la SEMVAL pour le stationnement et la circulation de ses véhicules. Ceci afin de maintenir la voie de circulation libre et faire en sorte que l'activité du gestionnaire du domaine skiable ne soit pas complexifiée.

L'itinéraire emprunté devra être maintenu dans un parfait état de propreté. Monsieur Franck TERRE fera donc son affaire de la collecte des éventuels déchets après chaque passage.

La présente convention pourra être dénoncée au terme de chaque année, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sous réserve de respecter un préavis d'un mois.

Cette convention prend effet le 18 décembre 2021.

Pour L'Hôtel Les Carrettes
Franck TERRE
Prestataire

Pour la SEMVAL,
Anthony VACHERAND
Directeur

Pour la Commune de Valmeinier
Alexandre ALBRIEUX.



SEMVAL
SOCIÉTÉ DES EAUX ET DES VALLÉES
73450 VALMEINIER
Tél. 04 79 59 25 34
info@semval.com
SIRET 343 186 615 00621 - APE 4939C





VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

valmeinier@les-carrettes.com ●

● 04 79 59 25 45